

24 janvier 2024

(24-0544)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**SIXIÈME EXAMEN DU FONCTIONNEMENT ET DE LA MISE EN
ŒUVRE DE L'ACCORD SUR L'APPLICATION DES MESURES
SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

**PROPOSITION DE SÉANCE THÉMATIQUE SUR LES
RISQUES ÉMERGENTS DANS LE DOMAINE SPS**

COMMUNICATION DE L'UNION EUROPÉENNE

La proposition ci-après, reçue le 24 janvier 2024, est distribuée à la demande de la délégation de l'Union européenne.

1.1. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail concernant la Déclaration relative aux questions SPS approuvée à la douzième Conférence ministérielle, les Membres ont commencé à examiner certains des défis modernes et des risques émergents dans le domaine SPS.

1.2. Il a été généralement reconnu qu'il s'agissait d'un sujet qui nécessitait une discussion plus approfondie et plus détaillée au sein du Comité. L'Union européenne propose par conséquent d'organiser une séance thématique sur les risques émergents dans le domaine SPS, qui constituerait la première étape de ce processus.

1.3. Il est essentiel de parvenir à identifier les risques dès leur apparition pour protéger la vie et la santé des personnes et des animaux et préserver les végétaux de manière efficace. L'amélioration de l'identification des risques émergents et de l'échange de renseignements entre les parties constitue un outil majeur de prévention à la disposition des Membres de l'OMC. Ainsi, dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les stratégies de la FAO¹ et de l'OMS² incluent l'identification des risques émergents.

1.4. La séance porterait sur la définition et l'identification des risques émergents, l'élaboration et l'amélioration des méthodes d'identification des risques émergents et des approches de caractérisation, la communication sur les problèmes et les risques possibles et, bien sûr, l'élaboration par les Membres de l'OMC et les organisations internationales concernées de mesures efficaces pour faire face à ces risques.

1.5. Certains systèmes existants ciblent déjà les risques émergents. Par exemple, le système d'identification des risques émergents de l'Autorité européenne de sécurité des aliments fait intervenir des représentants des États membres de l'UE, des organisations sœurs européennes, des autorités compétentes d'autres Membres de l'OMC, des institutions des Nations Unies, des organismes internationaux d'évaluation des risques et de la Commission européenne. Il s'appuie également sur les parties prenantes, à savoir les milieux universitaires, l'industrie alimentaire, les associations de consommateurs, les distributeurs, les agriculteurs et les producteurs primaires, ainsi que les ONG et les groupes de défense des droits. Une identification efficace des risques émergents nécessite une approche participative à grande échelle, qui mette en relation les différents systèmes existant aux niveaux local, régional et mondial.

¹ <https://www.fao.org/3/cc4040fr/cc4040fr.pdf>.

² <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/363475/9789240057685-eng.pdf?sequence=1>.